

Procédure Adaptée

Accord-cadre à bon de commande mono-attributaire

***conformément aux dispositions des articles L. 2123-1, R2123-1 à R.2123-8 et
R 2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique***

***Confection et la livraison de repas en liaison froide au profit
du Centre de rétention administrative de Guyane, service et nettoyage des
locaux et matériel de cuisine***

Règlement De Consultation

Ministère de l'Intérieur
Préfecture de la région de Guyane _ service de l'État
Représenté par M. le Préfet de la Région de Guyane
Rue Fiedmond - CS 5708
97307 Cayenne Cedex

Marché n°2025M0010

**Date limite de remise des offres : 27 Août 2025 à 17h30 Heure Paris soit 12h30 Heure
Guyane**

Code CPV :

55523000-2 services traiteur pour entreprise ou autres institutions

55521200-0 Livraison de repas

Table des matières

1.1	Objet.....	3
1.2	Le pouvoir adjudicateur.....	3
1.3	Site sécurisé, (annexe 3 du ccp).....	3
1.4	Clause de confidentialité Annexe 3.....	3
2.1	Caractéristiques du marché.....	4
3.1	Composition du dossier de consultation DC.....	4
3.2	Modalité de retrait et de consultation des documents.....	4
3.3	Modification du document de consultation.....	5
3.4	Anomalies.....	5
3.5	Visite du site.....	5
4.1	Pièces à Fournir.....	5
4.2	Conditions d’envoi ou de remise des offres.....	6
4.3	Transmission électronique.....	7
4.4	Copie de sauvegarde – Article R.2132-11 du code de la commande publique..	7
4.5	Délai de validité des offres.....	7
5.1	Négociation.....	9
5.2	Renseignements complémentaires.....	9

1. GÉNÉRALITÉS :

1.1 Objet

Le présent marché a pour objet la restauration des retenues du centre de rétention administrative de Guyane, La Matourienne Matoury

La prestation concerne en moyenne, lissée sur l'année, à 30 repas par jour (Petits déjeuner, déjeuner dîner)

le prestataire doit faire face et s'adapter à toute variation des besoins.

1.2 Le pouvoir adjudicateur

Dans le cadre de ce marché le pouvoir adjudicateur – l'acheteur - est le représentant de l'État Monsieur le Préfet de Guyane. La personne publique chargée de la passation du marché est la Direction Territoriale de la Police Nationale, le Secrétariat Général de la Police Nationale Division Budget/Commande publique service commande publique Rue Gustave Charlery Cayenne.

1.3 Site sécurisé, (annexe 3 du ccp)

L'attention du candidat est particulièrement attirée sur le fait que les prestations à exécuter se situent dans une enceinte à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre pour la sécurité. Le candidat se conforme aux dispositions du Cahier des Charges qui énonce les formalités à accomplir et les consignes à respecter

Pour l'exécution des prestations, le titulaire respecte les mesures particulières de sécurité prévues.

Le titulaire est informé que l'ensemble des locaux et des installations du CRA sont désignés comme « Zone Protégée » dont l'accès est interdit aux personnes non autorisées.

Il est précisé qu'une autorisation individuelle d'accès est nécessaire pour la visite de site et l'exécution des prestations par le titulaire.

Celle-ci, obligatoire pour tous les intervenants au projet, est délivrée seulement après enquête de sécurité. Aussi, il appartient au candidat de prendre ses dispositions en conséquence.

L'administration peut retirer cette autorisation individuelle à tout moment sans énoncer ses motifs. Dans ce cas, le titulaire propose immédiatement un remplaçant de niveau au moins équivalent.

Les co-traitants et sous-traitants du candidat sont soumis à cette même règle.

1.4 Clause de confidentialité Annexe 3

Les informations et données dont le candidat a connaissance dans le cadre de ce marché présentent un caractère confidentiel.

Elles ne peuvent en aucun cas être communiquées. En cas de violation de ces dispositions, le contrat peut être résilié de plein droit par l'Administration sans préjudice des poursuites

pénales éventuelles. Les co-traitants et sous-traitants du candidat sont soumis à cette même règle.

Le titulaire s'engage via l'engagement de responsabilité. Cette attestation devra être remise avec son offre

Les sous-traitants devront eux aussi fournir cet engagement de responsabilité à l'appui de l'acte spécial de sous-traitance.

2. Condition de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécutable à bons de commandes.

Conformément aux dispositions des articles L.3121-1, L.3124-1 et R.3124-1 du même code, le représentant du pouvoir adjudicateur peut procéder à des négociations sur tous les éléments de l'offre.

Ces négociations, sous forme d'auditions et/ou d'échanges écrits, seront organisées par le représentant du pouvoir adjudicateur et notifiées, via PLACE, aux candidats. Les négociations pourront se poursuivre par tout moyen (nouvelle audition ou échange écrit) si nécessaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2.1 Caractéristiques du marché

- Le marché n'est pas alloti
- La durée du marché est d'un an ferme renouvelable 3 de la même période initiale la durée totale ne dépassera pas 4 ans.
- La reconduction ne peut être refusée par le titulaire. Le pouvoir adjudicateur peut émettre une décision de non-reconduction qu'il transmettra au titulaire, par envoi recommandé avec accusé de réception, deux mois au moins avant la date d'échéance du marché.
- La date de prise d'effet est impérativement le 8 Octobre 2025
- les variantes ne sont pas acceptées
- **seul est laissé au choix du prestataire l'utilisation de vaisselle recyclable, ou faite en matériau recyclable**

3. Dossier de consultation

3.1 Composition du dossier de consultation DC

- Le règlement de consultation
- le Cahier des Charges Particulières
- L'acte d'engagement
- le Bordereau des Prix unitaire (BPU)

- Le cadre du mémoire Technique avec critères de pondération à compléter **OBLIGATOIREMENT 20 pages maximum** toutes pièces jointes doivent être mentionnées sur le mémoire technique, répertoriées et numérotées.
- Annexes 1;2;3

3.2 Modalité de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État « PLACE » ; le pouvoir adjudicateur préconise l'identification des candidats avec **une adresse courriel électronique valide** permettant une correspondance électronique de façon certaine, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Si le téléchargement du DCE se fait anonymement, ou si les changements d'adresse mail ne sont pas répercutés sur la plateforme de dématérialisation, les soumissionnaires ne pourront être informés des éventuelles modifications de la consultation et devront en assumer l'entière responsabilité

3.3 Modification du document de consultation

Le bureau des marchés publics se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.4 Anomalies

Le candidat est invité à signaler les éventuelles anomalies, imprécisions, erreurs ou contradictions qu'il pourrait déceler dans le dossier de consultation, pour qu'elles puissent être rectifiées avant la clôture de la consultation. Pour ce faire, les signalements sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site de la PLACE. De même, les questions et les demandes de renseignements complémentaires, rédigées entièrement en langue française, sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site de la PLACE. Les questions doivent être posées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres pour permettre une éventuelle diffusion de la réponse à tous les candidats potentiels dans de bonnes conditions.

Les réponses aux questions écrites seront communiquées à tous les candidats destinataires du dossier de consultation au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question qui ne serait posée dans les conditions décrites ci-dessus.

Chaque candidat sera informé du choix ou du rejet de son offre par écrit. **Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.**

3.5 Visite du site

La visite du site n'est pas obligatoire. Cependant elle est fortement recommandée annexe 2 description des locaux

4. Présentation des candidatures et offres

- Les documents du dossier de consultation ne doivent en aucun cas être modifiés. Toute modification de ces documents entraîne le rejet et la nullité de l'offre.
- Il est rappelé que le ou les signataires sont habilités à engager la société.
- Les offres sont entièrement rédigées en langue française.
- Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, conformément à l'article R2142-20 du code de la commande publique sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché, en application des dispositions de l'article R2142-24 du code de la commande publique, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché.

4.1 Pièces à Fournir

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes : **Pour la** candidature :

1)	DC 1*	OU	- Lettre de candidature - Déclaration sur l'honneur (forme libre) faite par le candidat conformément à l'article R.2143-3 du code de la commande publique.	OU	
2)	DC 2*	OU	- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat , réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrat de même nature	OU	DUME**

3)	Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (<i>en cas de groupement, pour chacune des entreprises</i>).				
4)	Liste des prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années, appuyée le cas échéant d'attestations de bonne exécution indiquant le montant, date et le lieu d'exécution et si elles ont été menées régulièrement à bonne fin.				
5)	Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références)				
6)	En cas de sous-traitance au stade de la candidature, le candidat joint : <ul style="list-style-type: none">• le formulaire DC4 dûment complété (formulaire disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)				
7)	Si le candidat est en redressement judiciaire ou sous le coup d'une procédure étrangère équivalente, il fournira la copie du ou des jugements prononcés				

En complément, il est possible d'anticiper la remise des pièces suivantes dès la candidature :

8)	Les pièces mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254- 5 du code du travail.				
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

9)	Les attestations et/ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction des obligations fiscales et sociales de moins de 6 mois .
10)	L'attestation d'assurance en cours de validité : la garantie devra être suffisante pour couvrir les risques liés à l'exécution des prestations
11)	Un relevé d'identité bancaire.

Pour l'offre :

12)	Acte d'engagement ATTRI 1 (AE) – Format PDF À compléter, dater et, éventuellement, signer par les représentants qualifiés et habilités de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
13)	Bordereaux de prix unitaires dûment complétés BPU
14)	Cadre de réponse technique De vraies réponses sont attendues et complétées le cas échéant par des annexes (documents clairement identifiés par le candidat qui renvoie vers elles dans le cadre de réponse (n° article, n° de page dans l'annexe concernée) <u>seul ce cadre de mémoire technique sera pris en compte pour l'analyse de l'offre</u>

4.2 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document.

4.3 Transmission électronique

La remise des offres par voie électronique est obligatoire.

Aucune offre papier ne sera, par conséquent, prise en compte (hormis copie de sauvegarde).

Le candidat doit déposer sa candidature et son offre exclusivement sur le profil acheteur de la plateforme PLACE:

<https://www.marches-publics.gouv.fr> **2025M0010**

Chaque candidat veille à la bonne transmission de son offre signalée par un accusé de réception électronique.

Le candidat doit donc tenir compte des aléas des envois électroniques et des délais nécessaires pour s'assurer de la transmission électronique de son pli avant les date et heure limites de réception prévues. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Le pli électronique est considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limite de réception des offres.

Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt électronique, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- L'importance du nommage des fichiers par des intitulés les plus courts possibles,
- Proscrire les accents dans les noms de fichiers et plus généralement tous les symboles et caractères spéciaux,
- Ne pas utiliser les .exe et les macros,
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme de dématérialisation des offres lors du processus d'envoi (dossier d'offre au format compressé .zip).

4.4 Copie de sauvegarde – Article R.2132-11 du code de la commande publique

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement :

- la mention « copie de sauvegarde »,
- le nom du candidat,
- l'identification de la procédure

Cette copie de sauvegarde peut être :

- soit envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception, à **l'adresse postale** ci-dessous :
- soit livrée ou déposée contre récépissé sous enveloppe aux horaires d'ouverture de l'accueil, à **l'adresse physique** ci-dessous :

Secrétariat Général pour l'Administration de la Police

10 Rue Gustave Charlery 97300 Cayenne.

4.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres mentionnée sur la page de garde du présent règlement de consultation.

5. Examen des candidatures et des offres

La signature électronique n'est pas imposée au moment du dépôt des offres. Ne sera pas requise auprès de l'attributaire en vue de la notification du marché public. Toutefois la signature de l'Acte d'Engagement si elle est manuelle devra se faire dans les locaux du SGAP 9 Av Gustave Charlery, 97300 Cayenne

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur procédera à l'examen des offres avant l'examen des candidatures. **Article R2144-3** La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la

capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Critères	Points
<u>Présentation et organisation de la cuisine centrale</u>	5Pts
<u>Valeurs techniques et qualitatives</u> Qualité des produits/ 15 Provenance et origine, produits frais, labellisés saisonnalité, traçabilité/15 Respect et fréquence de la part des produits locaux et leur identification sur les menus /5 Créativité, variété des plats et garantie quantitatives des menus /5	35Pts
<u>Valeurs environnementales</u> Note d'engagement en matière de développement durable Approvisionnement en circuit court /10 Engagement de progression permanente dans la démarche de développement durable /10	20 pts
<u>Prix de la prestation</u> Petit Déjeuner /6 Déjeuner/15 Dîner /15 Stock tampon/4	40 pts
Valeur de l'offre la moins disante/ valeur de l'offre du candidat* Nbr de points maxi	

5.1 Négociation

A l'issue d'une première analyse, une négociation pourra - si elle est jugée pertinente – être menée avec les candidats dont l'offre n'aura pas, à ce stade, été écartée comme inacceptable, **irrégulière ou inappropriée.**

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix. Elle sera effectuée à travers le profil acheteur du pouvoir adjudicateur

L'intégralité des négociations se tiendront dans les 20 jours suivant la fin de l'analyse des offres.

L'acheteur public désignera, ensuite, l'attributaire du marché.

5.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignements complémentaires, nécessaires au cours de leur étude, les candidats, déposent leurs questions sur le profil acheteur, du pouvoir adjudicataire, PLACE.